

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT LE 1^{er} octobre (01/10/2020)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 25 septembre, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,
M. Luc PORTES, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,
Mme Danièle SCHATTEL, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, Mme Laureen GONZALEZ, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

Mme Any DELCHER, **Adjoint**,
M. Bernard MOUILLERAC (représenté par Madame Claudine MATALA), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ETAIT EXCUSE :

M. Ignace VELA, **Conseiller Municipal**.

Madame MATALA est nommée secrétaire de séance.

15 – 01 octobre 2020

15. Mise à jour n° 2 du catalogue des tarifs 2020

Rapporteur : Monsieur POUGNAND.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le catalogue des tarifs joint à la présente,

Considérant qu'il y a lieu de faire évoluer les modalités de location de la salle Espace Confluences,

Considérant que la salle Espace Confluences pourra être louée uniquement à des comités d'entreprise, entreprises, associations subventionnées par la commune, et associations de parents d'élèves, à compter du 1^{er} octobre 2020,

Considérant que par conséquent le tarif de location aux particuliers et structures domiciliés hors commune a lieu d'être supprimé,

Considérant que les tarifs du Camping du Bidounet doivent être mis à jour en vue de la saison 2021,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

ACTE la modification des modalités de location de la Salle Confluences, qui pourra désormais être louée uniquement à des comités d'entreprises, entreprises, associations subventionnées par la commune, et associations de parents d'élèves, à compter du 1^{er} octobre 2020,

SUPPRIME le tarif de location aux particuliers et structures domiciliés hors commune à la journée,

ADOpte les tarifs figurant au catalogue des tarifs 2020 annexé à la présente délibération, qui entreront en vigueur aux dates précisées dans les tableaux.

Pour copie conforme

Moissac le 05 octobre 2020

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :